



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 125817

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Amiable interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la refonte de la carte des formations dans les Hauts-de-Seine. Le rectorat de Versailles a annoncé récemment les prévisions concernant les filières des technologies du tertiaire, pour la rentrée scolaire 2012. Celles-ci se traduiraient par la fermeture de 28 divisions dans l'académie. Ces filières technologiques tertiaires présentent pourtant de bons résultats au baccalauréat et sont bien adaptées aux différents parcours scolaires des élèves. Elles leur donnent la possibilité de s'orienter vers une carrière professionnelle à court terme ou rejoindre des études plus longues par la suite. Ces fermetures interviendraient prioritairement dans des établissements favorablement réputés malgré la nécessité de maintenir une mixité scolaire. Elles auraient pour conséquence de supprimer des postes d'enseignants et d'augmenter les effectifs dans les filières encore ouvertes. L'offre de formation de proximité serait diminuée, remettant ainsi en cause l'accès pour tous à une scolarité publique diversifiée et adaptée. Elle souligne que ce projet intervient alors même que la région Île-de-France vient de mener une large concertation, dans le cadre de son programme d'investissement, pour développer l'offre de formation et l'adapter à l'ensemble du territoire. En conséquence, elle lui demande de lui préciser les orientations retenues dans cette refonte de la carte des formations dans les Hauts-de-Seine et ce qui a motivé le choix des établissements touchés par ces fermetures.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Amiable](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125817

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2012, page 203

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)